



Paris, le 03 décembre 2020

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**ASV des Médecins, la sortie du tunnel ?**

L'ASV (allocation supplémentaire vieillesse) des médecins, appelé aussi PCV (prestation complémentaire vieillesse) est un régime de retraite particulier lié à la convention nationale organisant les rapports entre les médecins libéraux et l'assurance maladie. Il est financé aux 2/3 par l'assurance maladie en contrepartie des honoraires respectant les tarifs fixés dans la convention, et constitue un des piliers du pacte conventionnel. Il représente 34% de la retraite du médecin.

Ce régime était en quasi faillite en 2011, et a entraîné une réforme comprenant :

- Une baisse de la valeur de service des points, suivi d'un blocage de cette valeur depuis 2011 ;
- Une hausse des cotisations, avec l'instauration d'une cotisation proportionnelle.

Lors de la convention médicale de 2016, il a été réalisé une adaptation de certains paramètres, comme le taux de la cotisation proportionnelle.

Le résultat est là, avec un montant des cotisations supérieur à celui des prestations, 89 Millions€ d'excédent, et des réserves de 650 Millions€.

La CARMF (Caisse Autonome de Retraite des Médecins) vient d'adresser aux syndicats médicaux des projections actuarielles qui montrent la possibilité d'une revalorisation de la valeur du point de service ASV de 1% dès 2021, sans augmentation du poids des cotisations, et en respectant l'équilibre de ce régime à long terme.

Après 10 ans de blocage, il est temps d'obtenir une évolution de la valeur du point, qui permettra une nouvelle dynamique dans ce régime.

Le SN-MCR lance un appel à toutes les parties Syndicats médicaux, Assurance Maladie, Etat pour démarrer au 1<sup>er</sup> janvier 2021 la mise en œuvre de cette revalorisation.

**Contact presse : Dr Yves DECALF - Président**  
**Syndicat National des Médecins Concernés par la Retraite**  
[snmcr@club-internet.fr](mailto:snmcr@club-internet.fr)  
<http://www.retraitemedecin.org/>